



Point accueil santé solidarités (PASS)

Quartier : Deux-Croix / Banchais / Grand Pigeon

Public : Personne en situation de précarité (française ou étrangère).

Public majeur uniquement.

Présentation succincte de l'offre numérique

Accès aux réseaux sociaux afin de garder/créer les liens. Penser à d'autres choses, se divertir. Accéder aux démarches dématérialisées (CCAS, Pôle-Emploi, CPAM, etc.). Rédiger son CV/lettre de motivation. Faire des recherches. S'informer.

Matériel/Connexion	Dispositifs d'accompagnement
Ordinateur	Démarches administratives
Imprimante	Démarches dématérialisées individuelles
Scanner	Aide aux projets professionnels
WIFI	Conditions d'accès : Principalement le matin de 8h à 11h30. Les lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16h. Et sur rendez-vous si besoin particulier.
Conditions d'accès	Formation
Gratuit	<u>Sensibilisation individuelle aux risques d'internet</u>
Autonome et/ou accompagné	<u>Initiation individuelle aux outils numériques</u>
	<u>Avis éclairé sur les usages numériques</u>
	Conditions d'accès : Principalement le matin de 8h à 11h30. Les lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16h. Et sur rendez-vous si besoin particulier.

Informations pratiques :

2, rue Joseph-Cussonneau / 02 41 88 87 40

stephane.potier@ville.angers.fr

Facebook : oui , twitter : oui, LinkedIn : oui , Youtube : oui

Transports publics : Ligne Irigo N° 4 - arrêt Lareveillière, Lignes Irigo N° 6 et 12 - arrêt Gardot

Lundi, mercredi et vendredi : 8h à 11h30 et 14h à 16h

Structure : Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. C'est l'outil principal de la politique sociale de la Ville d'Angers, dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et réglementaires importantes. Il assure des missions régies sous le code de l'action sociale et des familles et participe à l'ambition de la Ville d'Angers, Ville amie des aînés.